

pénitenciers. L'un des bureaucrates que le rapport critique participe-t-il à l'évaluation de celui-ci?

**M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, tous les députés se joindront à moi, j'en suis sûr, pour féliciter le solliciteur général d'avoir appliqué hier l'une des recommandations du comité, en proposant un amendement au bill C-51. Je veux parler de la proposition visant à créer un président indépendant pour les audiences disciplinaires. Le ministre examine activement la question, et il fera connaître sa position au député en temps voulu.

LE MOTIF DE LA MISE À L'ÉCART DE LA RECOMMANDATION  
CONCERNANT LA SURVEILLANCE PAR LE COMITÉ DE LA MISE  
EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. L'unique recommandation incorporée au bill C-51 était une des moins importantes du rapport. Il n'est pas difficile de charger un comité où seraient représentés tous les partis de continuer à suivre l'application du rapport pour nous permettre de savoir à quelle vitesse elle se fait. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire pourquoi on ne peut pas donner suite à cette recommandation pourtant bien simple? Pourquoi nous le refuse-t-on?

**M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, c'est là une question qu'il appartient à la Chambre de régler. Le ministre ne peut pas anticiper sur la décision de la Chambre des communes.

LA POSSIBILITÉ DE L'ÉVALUATION DU RAPPORT DU COMITÉ PAR  
LE COMMISSAIRE

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une dernière question supplémentaire à poser. Une des principales recommandations du comité portait sur le rôle du commissaire et celui d'une commission chargée de diriger le système pénitentiaire. Est-ce que le commissaire qui a été mêlé de si près à cette affaire est chargé d'analyser le rapport du comité pluripartite qui l'a critiqué? Le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à ma question initiale. Est-ce que l'évaluation du rapport a été confiée aux fonctionnaires qui y sont critiqués? Est-ce ainsi que le solliciteur général nous traite?

**M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je pense avoir répondu à la question. J'ai dit que le solliciteur général prend ce rapport très au sérieux. Le député affirme que la présidence des enquêtes disciplinaires par une personne indépendante est une chose sans conséquence. C'est plutôt aux intéressés, à ceux qui attendent de passer à l'enquête disciplinaire dans leur établissement de détention qu'il faudrait demander ce qu'ils en pensent. Cela montre à quel point le solliciteur général prend toute cette affaire au sérieux. Il fera connaître en temps voulu ses intentions au député et aux autres membres de la Chambre.

Questions orales

L'ÉNERGIE

L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS—DEMANDE  
D'EXPLICATIONS SUR L'ACCORD DE TROC

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle découle de la réponse qu'il a faite hier au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, au sujet des contrats concernant le gaz qui ont été passés avec les États-Unis. Je voudrais que les choses soient claires. Si j'ai bien compris, nous avons conclu un marché avec les États-Unis, pour exporter tant de milliers de pieds cubes de gaz naturel et obtenir, en échange, tant de milliers de pieds cubes de gaz naturel. Allons-nous calculer en dollars et en cents ou en pied cubes de gaz naturel? Si nous exportons du gaz naturel vers les États-Unis, allons-nous, du fait de l'augmentation du prix de vente du gaz, recevoir, en compensation, un nombre équivalent de pieds cubes de gaz, au lieu de toucher des dollars?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, la question du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles est très hypothétique.

**Mlle MacDonald:** Pour le ministre, toutes les questions sont hypothétiques.

**M. Gillespie:** Il se demande quelle serait l'attitude du gouvernement face à une situation qui pourrait se présenter. J'ai tenté d'expliquer du mieux que j'ai pu qu'il pourrait y avoir un jour ou l'autre un échange de ce genre, ce qui est, je crois, à l'origine de la question du député. Dans le rapport qu'il a déposé il y a une dizaine de jours, l'Office national de l'énergie envisageait cette possibilité. Les détails d'un tel échange n'ont pas été fixés, mais je pense que c'est une question à examiner.

• (1140)

Je suis bien d'accord avec le député ainsi qu'avec le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles; nous devons protéger les intérêts du Canada. Nous devons donc veiller à ne pas vendre notre gaz au prix actuel qui est relativement peu élevé pour en racheter plus tard à un prix beaucoup plus élevé. Ce serait vraiment de la folie.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le ministre pour cette attitude. Entend-il par là, et je me demande si la Chambre s'en rend compte, que le Canada fournira une certaine quantité de gaz aux États-Unis et que ceux-ci nous en rendront plus tard une quantité équivalente? Y aura-t-il échange ou la vente sera-t-elle monnayée? Voilà ce que veut savoir les consommateurs. Cessons donc de perdre notre temps en vains discours.

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, on ne peut répondre qu'en se fondant sur une hypothèse puisque nous n'avons reçu officiellement aucune demande d'échange. L'Office national de l'énergie a même parlé de la possibilité de fixer un délai. J'ai dit que nous devons protéger le consommateur canadien, donc que nous devons baser le marché sur la valeur réelle de la marchandise. Tout ce que je peux dire pour le moment, c'est que nous étudierons toutes les demandes soumises à l'Office national de l'énergie. Nous allons procéder par élimination, comme le sait le député.